



Bourgogne

Dispositif d'accompagnement : Oui

Nom du dispositif : Ecolycée

Date de lancement : septembre 2011

Format d'accompagnement : entrée dans le dispositif sur la base du volontariat

Nombre d'établissements concernés : 47

Processus de reconnaissance : Oui, labellisation à niveaux

Naissance et fonctionnement général du dispositif

La région Bourgogne s'est fortement investie depuis 2004 dans la rénovation et la réhabilitation de plusieurs lycées afin de diminuer leur consommation d'énergie. Aussi, une expérimentation Agenda 21 dans 13 lycées a été initiée en 2006, par la Direction de l'environnement, mais a été abandonnée en 2010. En effet, le projet nécessitait d'être redimensionné et amélioré.



En septembre 2011, une démarche Ecolycée a été initiée en s'inspirant d'expériences d'autres régions (Rhône Alpes, Pays de la Loire, Champagne-Ardenne...) et invite l'ensemble des membres des communautés éducatives à définir et mettre en œuvre des bonnes pratiques individuelles et collectives pour une meilleure prise en compte du développement durable, et ce, dans l'accomplissement des missions de chacun et dans l'accompagnement des jeunes à la citoyenneté. **La procédure d'entrée des établissements est basée sur le volontariat.** Un Comité de pilotage, présidé par la Vice-présidente de la Région en charge des lycées, réunit des membres du Rectorat de l'Académie de Dijon, de la DRAAF (Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt), les associations de parents d'élèves, des directions internes du Conseil régional (Direction de l'environnement et du développement durable, Direction technique, Direction des Lycées, Direction des ressources humaines, Direction de la communication). Ce comité assure le suivi et le bon fonctionnement de la démarche dans les établissements inscrits, valide les plans d'actions déposés et, à terme, décernera le label aux établissements qui répondront aux critères déterminés. L'idée est de donner de la souplesse aux lycées et moins de contraintes administratives, d'éviter un cadre réglementaire strict. Avec l'impulsion du chef d'établissement et l'allègement des contraintes, la Région a constaté un engouement des lycées pour ce nouveau dispositif. **39 lycées se sont lancés à la rentrée 2011 et 8 nouveaux établissements se sont inscrits à la rentrée 2012.**

Modalités d'accompagnement

L'engagement des lycées consiste à signer une Charte de réciprocité avec la Région, à remplir une fiche d'inscription et à fournir un plan d'actions. La Région suggère quatre grands thèmes à aborder dans les plans d'actions, afin de couvrir les piliers du développement durable : déchets, eau, énergie, solidarité.

Cet engagement constitue la première étape du dispositif. Le lycée n'a pas à respecter de calendrier particulier, il s'engage quand il veut. Pour passer à la seconde étape, il doit rendre compte à la Région de la maîtrise de son engagement, généralement l'année suivante. Puis, la troisième année, il peut devenir un lycée référent et obtenir le label « éco-citoyen et éco-responsable ».

En février 2012, le Comité de pilotage s'est réuni afin de porter un regard sur les plans d'actions proposés, en relever les manques et conseiller les établissements sur leur amélioration. Suite à ces remarques, ces plans d'actions se sont développés et se montrent très complets. Un second Comité de pilotage, réuni en juin 2012, a permis à 15 établissements et de valider le niveau 1 de la labellisation. En décembre 2012, 3 nouveaux établissements ont reçu le niveau 1 de la labellisation.

Mise en réseau et communication

Un espace internet, l'espace Ecolycée, permet aux établissements d'échanger sur leurs démarches et leurs expériences. L'idée est de créer un lieu d'échange dont les lycées non encore engagés pourraient s'inspirer des expériences des lycées plus investis. C'est avant tout un espace « Ressources ».

Pour en savoir plus : <http://www.region-bourgogne.fr/La-demarche-lycee-eco-citoyen-et-eco-responsable-2011-2014,29,6624>

Contact

Aurélie Mallet, Chef du service « Vie scolaire et lycéenne » - Conseil régional de Bourgogne

Tel : 03 80 44 34 65 – courriel : aumallet@cr-bourgogne.fr

Christine Cadouot, – Animatrice de la démarche « Ecolycée » - Conseil régional de Bourgogne

Tel : 03 80 44 33 95 – courriel : ccadouot@cr-bourgogne.fr

Partenaires du dispositif



MAJ : 2012-2013